



Conseil Municipal de Ligny le Ribault

Procès-verbal du 10 juillet 2023

L'an 2023, le 10 juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne, Maire.

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, LANGUILLE-FLEUREAU Florence, MINIERE-GAUFROY Claire, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, VALIOT Tatiana, MM : GOUBERT Alex, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc, VAN HILLE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à Mme DURAND-GABORIT Anne, MM : DURANT DES AULNOIS Dominique à M. THEFFO Jean Marie, FOUGERET Eric à Mme MINIERE-GAUFROY Claire

Excusé(s) : M. BERTRAND Nicolas

Absent(s) : Mme SOULIER Patricia

Invité(s) : M. ROCHE Jean-Paul

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/07/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGUILLE-FLEUREAU Florence

Validation du compte-rendu de la dernière séance : le compte-rendu du 9 juin 2023 est validé à l'unanimité (sous réserve de l'envoi des règlements intérieurs)

Ordre du jour

1. Rapport d'activité de la Communauté de communes des Portes de Sologne
2. Point sur les travaux du château d'eau à venir
3. Délégation signature acte de vente chemin dit du briou (ajout)
4. Projet Ages et vie (ajout)
5. Rentrée 2023-2024
6. Récupérateurs d'eau : subvention de l'EPCI
7. Mise en place d'un repère de crue

1. Rapport d'activité de la Communauté de communes des Portes de Sologne

En début de séance Monsieur Roche Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne effectue comme chaque année la présentation du rapport d'activité de l'EPCI. :

Délibération N° 2023-031

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».



Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2022. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Il est ensuite proposé au Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes.

2. Point sur les travaux du château d'eau à venir

Monsieur Van Hille présente les travaux de rénovation du Château d'eau et fait un point sur le marché passé :

Appel d'offre:

- Confié au cabinet «Infraprojet» pour la maîtrise d'œuvre,
- 3 Sociétés ont répondu: RESINA, TEOS -I2E-SOC, VERTICAL -AMPHIBIA.
- Après examen des pièces par le cabinet «Infraprojet» et la commission des appels d'offres, la Sté la mieux-disante retenue est: **TEOS-I2E-SOC**

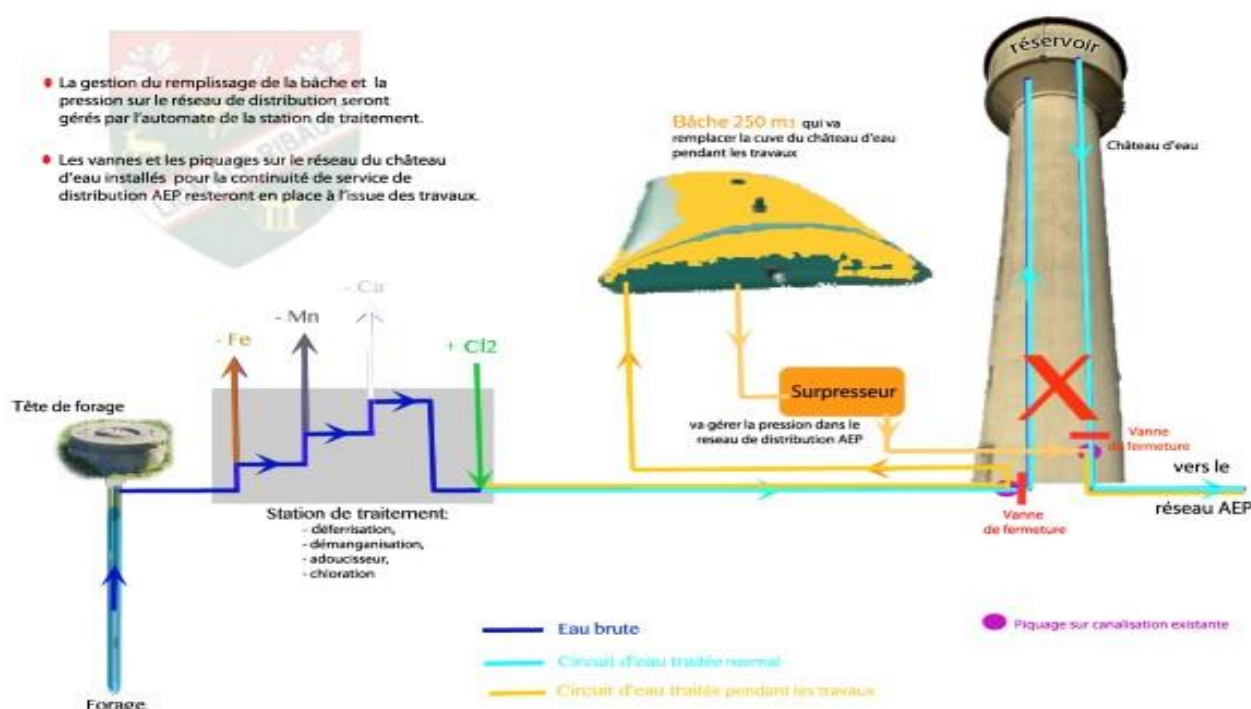
Répartition des tâches

du 7 août 2023 au 29 novembre 2023

- **SOC** : Installation de la continuité de service, avec un sous-traitant **Aqualia**, pour la préparation de la plateforme pour la bache
 - **I2E** : Travaux de serrurerie pour les équipements de sécurité, avec un sous-traitant **Altitude 45**, une société de cordistes pour la réfection du dôme extérieur.
 - **TEOS** : Réfection de la cuve du château d'eau, avec un sous-traitant **Ets DAVID**, pour l'hydredecapage du réservoir
- **ARS**: pour les analyses bactériologiques de l'eau à l'issue des travaux

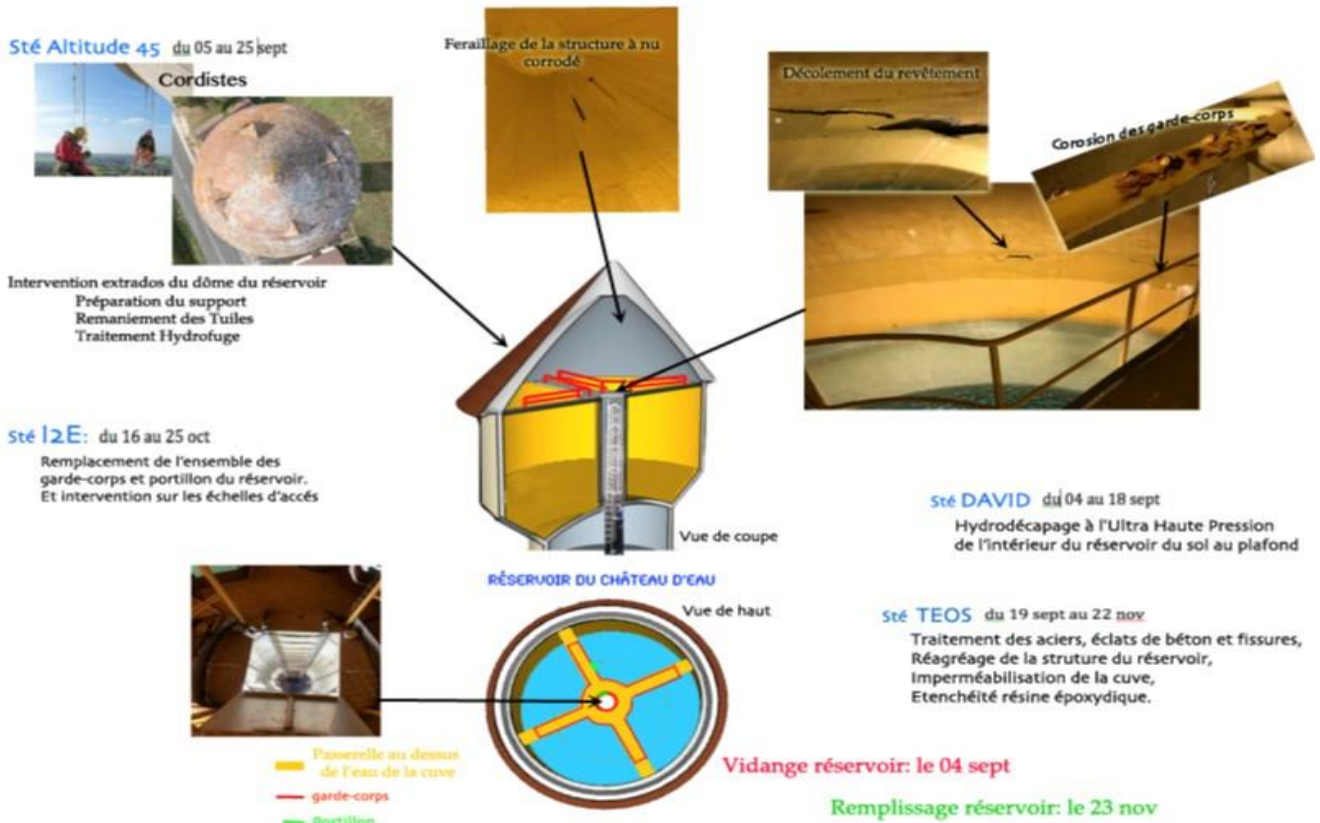
Continuité de service

Réalisée par la Sté SOC (+ Sté Aqualia)



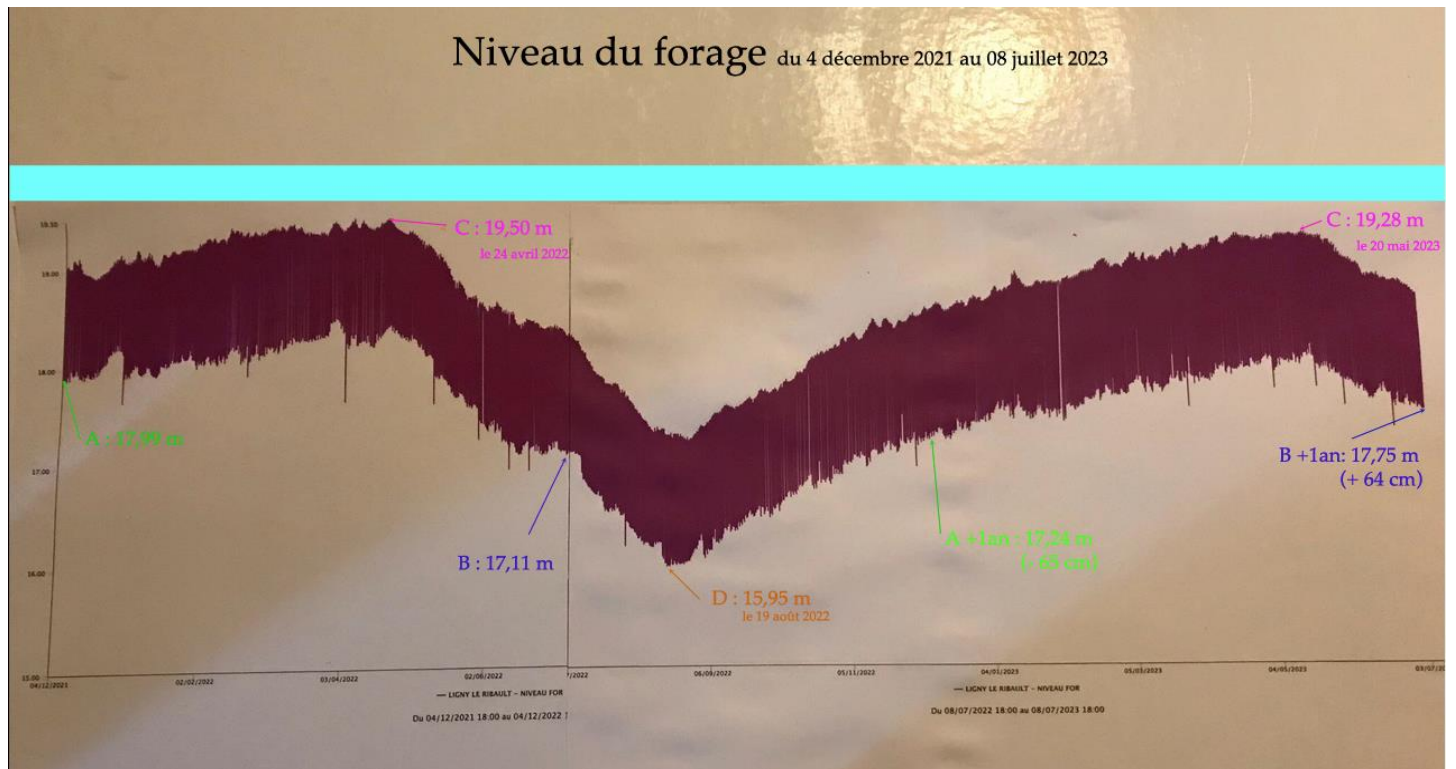
Une coupure d'eau sera nécessaire pour le raccordement de la continuité de service AEP, la date et le créneau horaire seront communiqués en amont par nos moyens d'information.

Travaux du réservoir



Complément :

Une présentation graphique du niveau du forage e Ligny est projetée aux membres :



A : décembre

B : juillet

C avril/mai

3. Délégation signature acte de vente chemin dit du briou (ajout)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour (approuvé par les membres en début de séance)

Délibération N° 2023-029

Madame le Maire rappelle que la délibération 2022-036 du 18 juillet 2022 portant désaffectation et aliénation d'une section du chemin dit du Briou après enquête publique et la délibération N°2022-056 du 5 décembre 2022 –portant finalisation de la vente d'une partie du chemin dit « le Briou » l'autorise à signer l'acte de vente , **toutefois Madame le maire est empêchée pour la signature prévue ce mercredi 12 juillet 2023** il est donc nécessaire de préciser dans une nouvelle délibération qu'elle:

► **Délègue, dans le cadre de l'acte de vente cité précédemment, tous pouvoirs à tout collaborateur de l'Etude de Maître Clémentine YVON, Notaire associée de la SAS FIDWORD, titulaire d'un Office Notarial sis à VAUCRESSON (92420), 9 Grande Rue, pour signer l'acte.**

NB => Aucune des parties ne sera présente pour la signature, tous ont également donné pouvoir à l'étude notariale
Rappel du prix de vente 11 627.70 €

Vu l'exposé présenté, le conseil municipal autorise à la majorité Madame le Maire à déléguer, dans le cadre de l'acte de vente d'une section du chemin du Briou, tous pouvoirs à tout collaborateur de l'Etude de Maître Clémentine YVON, Notaire associée de la SAS FIDWORD, titulaire d'un Office Notarial sis à VAUCRESSON (92420), 9 Grande Rue, pour signer l'acte.

A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 1 E. OLIVIERI VALOIS)

4. Projet Ages et vie (ajout)

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour (approuvé par les membres en début de séance)

Délibération N° 2023-30

Madame le Maire rappelle la chronologie du projet :

- **Le 20 mai 2021** => commission générale présentation du projet Ages et vie, (contact du projet Monsieur Garantie pour Ages et Vie pour le Loiret)
- Délibération 2021-45 => **du 29 novembre 2021** Validation projet d'implantation d'une colocation seniors (voté à l'unanimité)
- Délibération 2021-41 => du 29 novembre 2021 => sollicitation de l'EPCI pour modification du PLU pour les parcelles AB349 et AB350 pour changement zonage (voté à l'unanimité)
- **27 juin 2022** => commission générale => présentation projet Colocation seniors par Mr Garantie D'Agés et Vie faisant évoluer le projet vers Petites Maisons selon lui.
Afin de poursuivre la modification du PLU un projet bien défini est demandé par l'EPCI et le bureau d'étude en charge du dossier via l'EPCI
- **4 juillet 2023** => implantation reçue et proposée par Ages et vie (nouveau contact)

Il est précisé les conditions d'implantation :

- ✓ Le remplissage total des maisons déjà existantes à Cléry-Saint-André
- ✓ L'extension du réseau EU par la commune.
- ✓ Validation de l'implantation
- ✓ Prix convenu de 15 euros le m2 (superficie de 3482 m²)

Remarques : Madame OLIVIERI-VALOIS indique qu'un courrier d'un collectif d'habitants dont elle fait partie, s'opposant à l'implantation sur ce terrain de ce projet, a été envoyé au Président de la Communauté de Communes. Elle s'étonne que celui-ci n'ait pas été lu au conseil municipal. Madame Le Maire indique que ce courrier a été envoyé comme indiqué au Président de la Communauté de Communes et non au conseil municipal. Il lui est répondu que si elle souhaitait en faire part aux membres du conseil municipal, elle pouvait leur envoyer directement. Le courrier est toutefois lu à titre d'information aux membres.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus les membres du conseil municipal valident, à la majorité (pour : 12 / contre : 1 (E. OLIVIERI VALOIS) / abstentions : 0), le principe des conditions d'implantation d'un projet de colocation seniors Ages et Vie.

5. Rentrée 2023-2024

Un point sur la rentrée est fait :

- Il est précisé qu'entre 95 et 100 enfants sont prévus à la rentrée 2023
- 3 nouvelles enseignantes vont remplacer deux départs en retraite et un congé maternité.
- La traditionnelle Remise des prix aux Cm2 (casq & calculatrice) a eu lieu.
- Le réfrigérateur de la cantine ne fonctionne plus il est prévu donc de le remplacer pendant l'été (il est précisé que cette dépense n'était pas prévue au budget)
- Enfin un zoom est fait sur l'accueil périscolaire du mercredi et particulièrement sur le dernier mercredi l'accueil périscolaire, les agents ont organisé une journée spéciale pour ce dernier mercredi : Un pique-nique a été réalisé par J-Philippe et les agents d'animation ont organisé des olympiades, une séance de cinéma et une boom , ces activités ont clôturé l'année scolaire dans la bonne humeur !! Le conseil municipal félicite l'implication de l'ensemble de l'équipe d'animation.

6. Récupérateurs d'eau : subvention de l'EPCI

Il est rappelé que la Communauté de Communes des Portes de Sologne apporte une aide financière de 50 € pour tout récupérateur d'eau pluviale acquis dès le 1er juin (sur justificatif). Une communication est en cours pour que chacun en ait connaissance.

7. Mise en place d'un repère de crue

Un repère de la crue va être installé au niveau du lavoir sur le repère le plus haut (voir photo)



Madame le Maire remercie l'ensemble des membres pour leur présence
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Maire
Anne DURAND-GABORIT



Le secrétaire,
Florence LANGUILLE FLEUREAU